



VILLE D'UGINE ARRETE MUNICIPAL N° 2024-212

Services Techniques Administratifs

Objet : Parking devant le Musée du Crest ChereI

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière visée par arrêté interministériel en date du 24.11.1967 modifié,

Vu la demande de la section Musée Arts et Traditions Populaires du Val d'Arly,

Considérant qu'il convient de réserver des places de stationnement pour les visiteurs du Musée du Crest ChereI,

ARRETE

Article 1er :

Pour faciliter l'accès au Musée du Crest ChereI, 6 places de stationnement se trouvant devant l'entrée du bâtiment seront réservées uniquement aux visiteurs du Musée à compter du vendredi 2 août et ce jusqu'au samedi 31 août inclus.

Article 2 :

Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Article 3 :

Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des riverains et des usagers.

Article 4 :

La signalisation rendue nécessaire par la présence de cette installation, sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Exempleire du présent arrêté sera transmis à :

- . Section Musée Arts et Traditions Populaires du Val d'Arly ;
- . La Brigade de Gendarmerie ;
- . Le Centre de Secours ;
- . Centre de Secours Principal d'Albertville ;
- . M. le Chef de la Police Municipale ;
- . Service Cadre de Vie ;
- . Services Techniques Municipaux ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

Fait à Ugine, le 2 août 2024

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER
Maire Adjoint

